



Le service énergie

Un accompagnement pour la gestion énergétique des communes nivernaises



Service énergie

Paris- 2/12/10- 10^{ème} club Display





Les audits énergétiques en Bourgogne



**donnez de l'énergie
à votre territoire**

bilan
du partenariat entre l'ADEME,
le Conseil régional et les syndicats
départementaux d'électrification et
d'énergie de Bourgogne



**la Fédération départementale
d'électricité de l'Yonne**
La FDEY regroupe 22 syndicats
intercommunaux d'électrification (SIE)
composés de 438 communes rurales avec
19 communes urbaines (7 intégrées dans
les SIE et 12 indépendantes).
FDEY, 12 boulevard Davout
89000 Auxerre
03 86 52 03 24

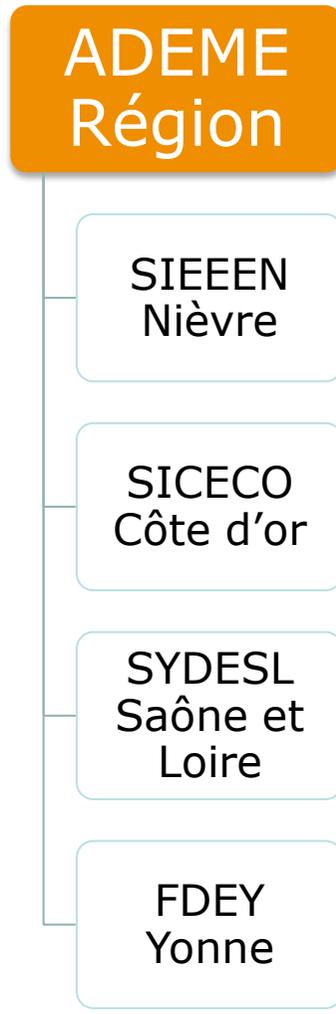


**le syndicat intercommunal
d'énergies de côte-d'or**
Le SICECO regroupe 662 communes
des 706 du département.
SICECO, 9A rue René Char, 21000 Dijon
03 80 50 99 20
contact@siceco.fr

**le syndicat intercommunal
d'énergies d'équipement et
d'environnement de la nièvre**
Le SIEEEN intervient pour
le compte du Conseil général de la Nièvre et des
312 communes dont 292 rurales, de la Nièvre.
SIEEEN, 7 place de la République
BP42, 58027 Nevers cedex
03 86 59 76 90
contact@sieeen.fr



**le syndicat départemental
d'énergie de saône-et-loire**
Le SYDESL regroupe l'ensemble
des 573 communes du département dont
526 communes rurales.
SYDESL, cour de la Gare, 71000 Macon
03 85 21 91 00
contact@sydesl.fr





Un partenariat





La convention efficacité énergétique

Article 7 : Appui de l'ADEME et de la Région

Les partenaires financiers peuvent accorder une subvention de 70% du montant net (Plan Énergie Climat Bourgogne) du devis de la prestation dont la commune fait abandon au bénéfice du SIEEEN qui se substitue à cette dernière dans son droit de tirage.

Article 8 : Coût de la prestation

Il dépend du patrimoine de la commune. Le montant de la prestation est détaillé dans les devis ci joints, établis à l'issue d'une visite contradictoire avec le Référent Énergie de la commune.

Article 9 : Modalités de participation de la commune

Le SIEEEN s'engage à prendre initialement en charge la totalité des frais tels que décrits au devis. Ce dernier se rémunérera à partir de la seconde année à du concurrence de la participation communale sur les économies réalisées à partir de la seconde année, sur la base du bilan annuel et dans les limites des cinq ans du suivi énergétique.

Même dans le cas de manquement ou absence de la part de la commune à mettre en œuvre les préconisations faites lors de l'audit initial dans son périmètre de l'époque, celle-ci s'engage à régler, au terme de la cinquième année du suivi énergétique, le solde de la participation.

Article 10 : Propriété des résultats

Les résultats des études et mesures découlant de l'AEQ sont la propriété conjointe de la Commune, du SIEEEN, de l'ADEME et de la Région. L'ADEME et la Région pourront utiliser librement les informations collectées en fiche de synthèse et dans la base de données énergétiques. L'utilisation des résultats par un tiers devra recueillir l'avis des partenaires précités.

Article 11 : Durée

La durée de la présente convention est fixée à six ans et prend effet à compter de la signature.

Article 12 : Certificats d'économies d'énergies

La Collectivité s'engage à transférer au Syndicat l'intégralité des certificats d'économie d'énergie générés par les préconisations de l'audit énergétique. A cet effet, une convention SIEEEN / commune sera conclue pour la répartition des certificats d'économies d'énergie. Les

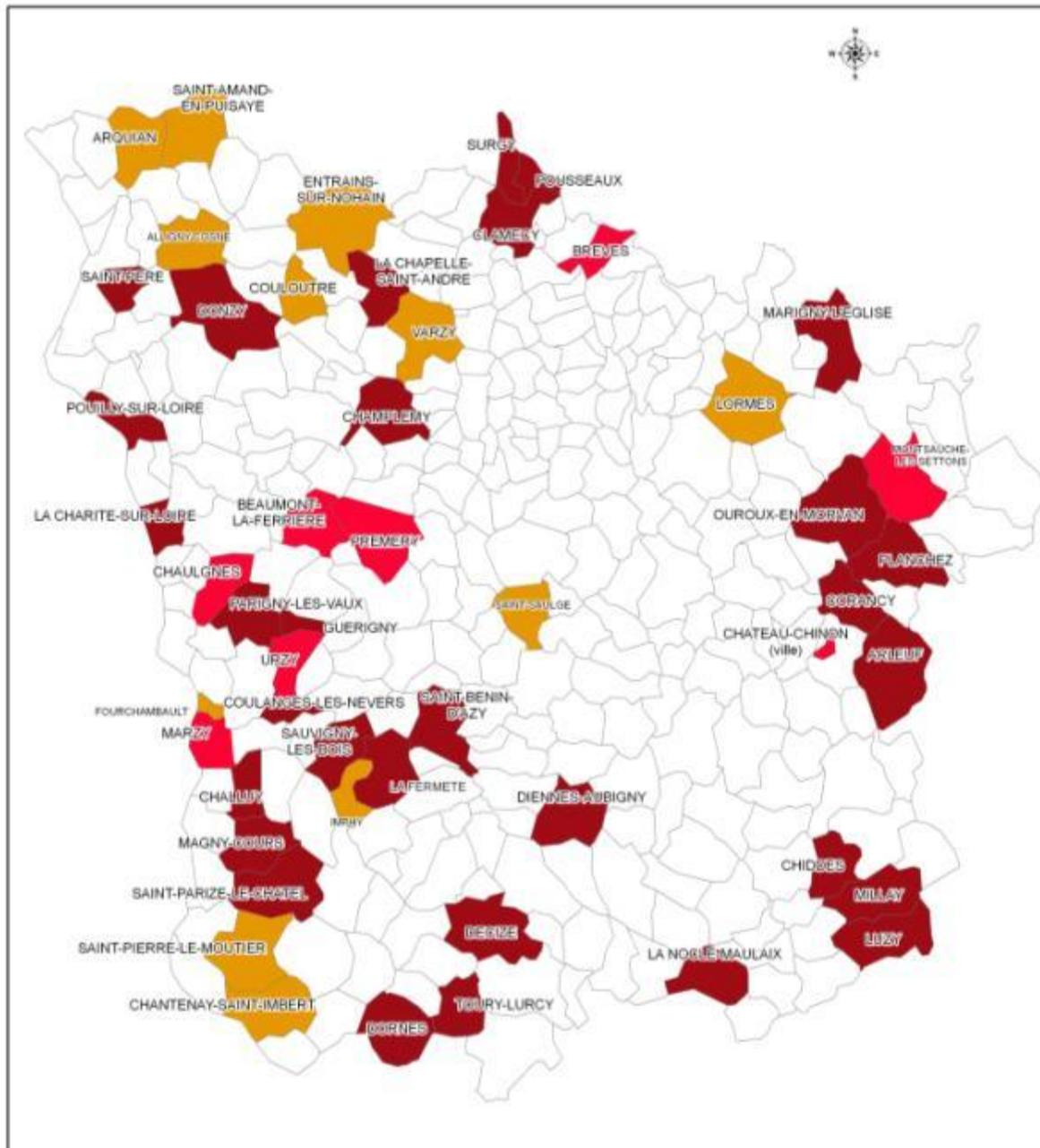
Article 13 : Affichage de l'étiquette énergétique

Le SIEEEN a adhéré à la campagne de communication européenne Display. Cette campagne vise à encourager les autorités locales à afficher publiquement les performances énergétiques et environnementales de leurs bâtiments publics. A cet effet la collectivité s'engage à afficher l'étiquette énergétique Display sur les bâtiments audités, qui sera actualisée pendant les cinq années de suivi énergétique.

Le Maire	Le Président du Syndicat



Les audits énergétiques dans la Nièvre



44

• communes

476

• bâtiments

268 000

• m² de surface

67 000

• habitants

800

• affiches Display



Les documents remis aux communes

**PRE-DIAGNOSTIC
ENERGETIQUE**

Papier recyclé

**MAIRIE
AVENUE DU 8 MAI 1945
58660 COULANGES LES NEVERS**

+

Audit énergétique global
Suivi énergétique

Coulanges les Nevers - 2010

+

GEPrest
gère votre patrimoine énergétique en ligne...

Authentification

Consommation énergétique pour la ville (kWh)

Année	Consommation (kWh)
2004	74608
2005	100473
2006	84154
2007	84371
2008	88589
2009	51843

www.ssinergie.com

SSnergie
SERVICES & SOLUTIONS
INFORMATIQUES en ENERGIE



Le suivi énergétique : les fiches travaux



Audit énergétique global

Fiche Travaux





Commune de GUERIGNY
Bâtiment : Complexe sportif de la boulonnerie — Salle Roger Grandière

Travaux réalisés
La salle de gymnastique Roger Grandière faisant parti du complexe sportif de la boulonnerie était chauffée par des aérothermes fuel. Ceux-ci ont été remplacé par un chauffage radiant gaz sombre piloté par une régulation permettant de chauffer de manière indépendante deux zones du bâtiment.

Caractéristiques

Surface : 482 m² (Pour la salle de gymnastique)
Type : Equipement sportif

Energie(s) utilisée(s) : Gaz et électricité
Utilisation : ASGU et écoles







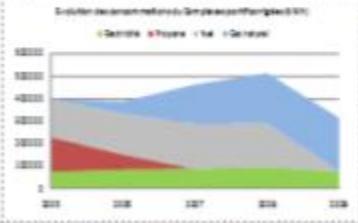
Radiant Gaz



Régulation

Economie générée
Le montant total des travaux s'élève à 32 529,71 € TTC. Il comprend la fourniture et pose de 6 modules de radiant gaz ainsi qu'un système de régulation. L'économie générée en 2000 par le changement d'énergie et de système de chauffage est de 3 680 € TTC bien que cette économie n'intervienne que sur une durée saison de...

Temps de retour estimé des travaux d'amélioration énergétique : 4 ans



Evolution des consommations de Gaz (en kWh) par zone

Divers
La salle de gymnastique Roger Grandière fait partie du complexe sportif de la Boulonnerie, principalement utilisé par la section gymnastique de l'ASGU et les écoles.
Il est composé de murs en pierre non isolé avec en façade de larges baies vitrées et portes ouvrables. Il en résulte des performances énergétiques fortement dégradées. En période de froid, la température, nécessaire pendant l'occupation de cette salle, est maintenue à 20°C. Le fonctionnement des aérothermes fuel était quasi permanent pour assurer ce niveau de confort. Les coûts de chauffage qui en résulte étaient conséquents. L'isolation de ce bâtiment n'étant pas envisageable, au regard de l'importance de l'investissement nécessaire à sa réalisation, une solution utilisant un chauffage radiant à gaz a été retenue. Cette technique de chauffage, basée sur le principe du rayonnement infrarouge, consiste à chauffer les surfaces et non les volumes. Les économies de consommations de gaz qui en résultent ainsi que la suppression de l'énergie fuel, plus émettrice de gaz à effet de serre, permet à la commune de réduire son empreinte carbone. Elles contribuent aussi à optimiser la performance énergétique de la salle tout en apportant un meilleur confort (suppression de la poussière et la magnésie en mouvement dans l'air par le brassage des aérothermes) et une souplesse d'utilisation. Une programmation de la température, entre 17 et 20 degrés, par zone, a été définie en fonction des heures et jours d'utilisation.
La salle de gymnastique pouvait mettre jusqu'à un jour entier pour monter en chauffe en fonction des besoins spécifiques de celle-ci avec l'ancien système d'aérothermes. L'avantage d'un chauffage par rayonnement infrarouge est que la montée en température est bien plus rapide.



Audit énergétique global

Contact :
Jérémy FOURAGE
Technicien AEG
Tél. : 03 86 59 76 90 poste 149
jeremie.fourage@sieen.fr

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre
1, place de la République - BP 42 - 58027 Nevers cedex - Tél. : 03 86 59 76 90 - Fax : 03 86 59 76 91 - Courriel : contact@sieen.fr

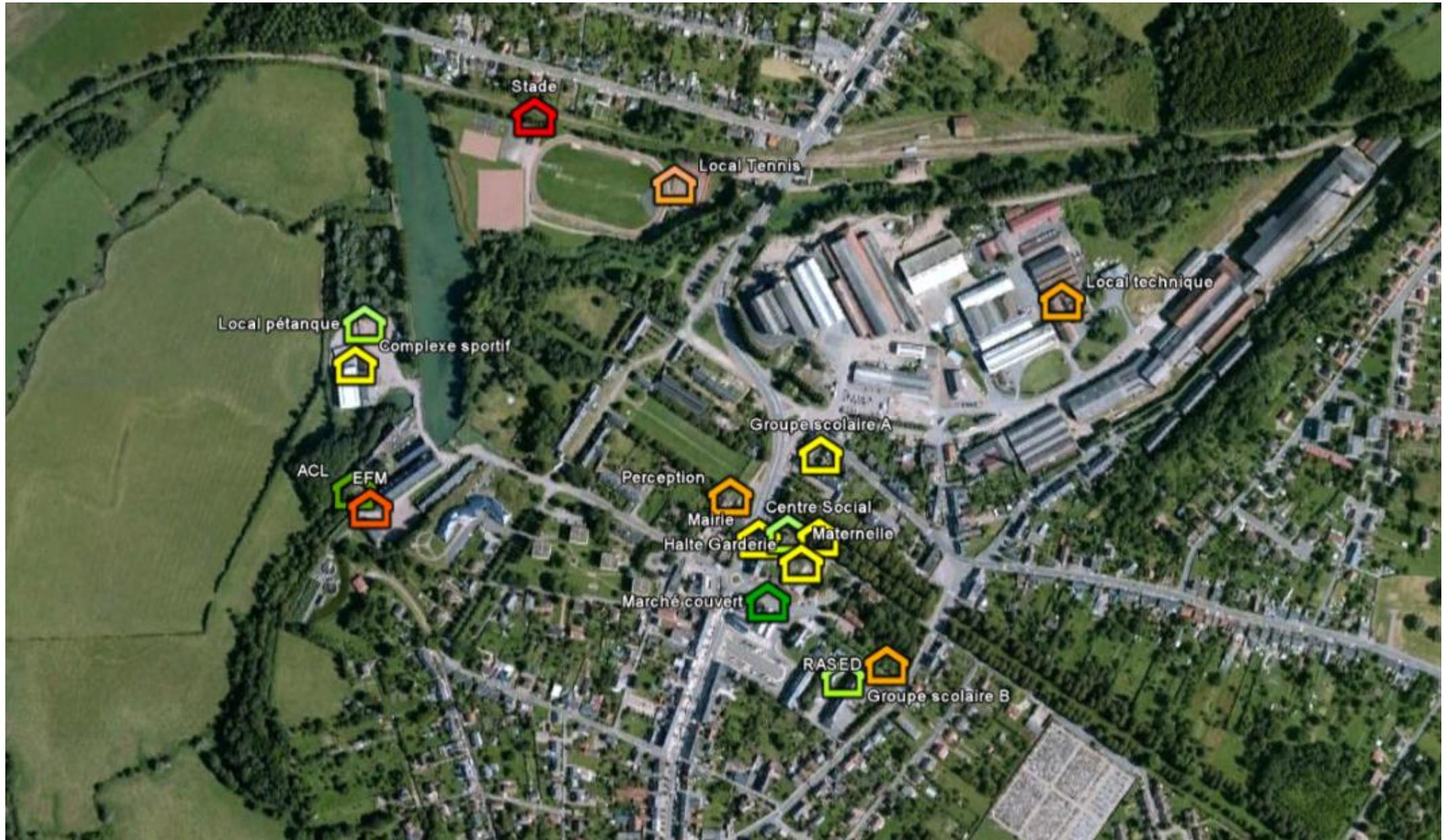


Carte du patrimoine énergétique





Carte du patrimoine énergétique





Le club des référents énergie



SIEEEN

- Bilan énergétique Nivernais

Communes

- Bilan des travaux dans la Nièvre

Chambre des Métiers

- Les procédés d'isolation

L'extranet



- VOTRE COLLECTIVITE
- LE SIEEN
- SERVICES
- PUBLICATION
- UTILITAIRES



| Contrôle concession | Electricité | Eclairage public | Déchets ménagers | Equipement | SEREP | TIC

- SEREP
- Audit énergétique global
- Photovoltaïque
- Certificat d'économie d'énergie
- Réseau de chaleur bois
- Réglementation thermique
- Fiches conseils
- Conventions
- Guide ma planète en tête



Garantir à nos concitoyens une meilleur qualité de vie fondée sur des valeurs mutuelles.

- > Suivi énergétique
- > Diagnostic énergétique



L'extranet



VOTRE COLLECTIVITE

LE SIEEEN

SERVICES

PUBLICATION

UTILITAIRES



Garantir à nos concitoyens une meilleur qualité de vie fondée sur des valeurs mutuelles.

- > Bilan énergétique
- > **Campagne Display**
- > Guide saisie GEPweb
- > Point sur l'énergie dans la Nièvre
- > Les travaux dans la Nièvre



Mes travaux



Mes dossiers



Envoyer un mail



Mes numéros

L'extranet



VOTRE COLLECTIVITE

LE SIEEEN

SERVICES

PUBLICATION

UTILITAIRES



Garantir à nos concitoyens une meilleure qualité de vie fondée sur des valeurs mutuelles.

- > Présentation Power point
- > Stickers
- > Posters de la commune



Mes travaux



Mes dossiers



Envoyer un mail



Mes numéros



énergies solidaires
Service énergies renouvelables et partagées

